

1. *Débitrice:* **Grégoire Furrer Productions SA (GFP SA)**, Grand-Rue 52, bureau place du Marché 10, 1820 **Montreux**
  2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au 21.08.2003
  3. *Echéance pour la remise des créances:* 03.04.2003
  4. *Commissaire:* François Chabloz, agent d'affaires breveté, Grand-Rue 22, CP 367, 1820 Montreux 2
  5. *Remarques:* Représenté par Bertrand Jayet, agent d'affaires breveté, place de la Riponne 3, case postale 339, 1003 Lausanne
- L'assemblée des créanciers est convoquée d'ores et déjà pour le 20 juin 2003 à 10 h 30, salle du Tribunal sis à l'avenue du Simplon 38, bâtiment de police, 1800 Vevey
- Les créanciers et toutes les personnes qui ont des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances et revendications, valeur 3 avril 2003, avec pièces justificatives, auprès du Commissaire au sursis dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
- Les débiteurs et toutes personnes qui détiennent des biens de la débitrice, à quelque titre que ce soit, s'annonceront dans le délai imparti pour les productions.
- Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire sans son consentement.
- F. Chabloz, agent d'affaires breveté  
1820 Montreux 2
- (00901954)